

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-04-13112023

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 026-212601058-20231113-DEL_04_13112023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 30/10/2023 Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

Objet : délibération autorisant le maire à engager des dépenses d'investissement début 2024, à hauteur du quart du budget 2023

Afin de ne pas retarder le démarrage des nouveaux dossiers, une délibération peut être prise pour autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé dépenses d'investissement 2023 :
chapitre 20 + chapitre 21 + chapitre 23 : 204 762 €

il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des dépenses à hauteur de 51 190.5€
(= 25% x 204 762€)

CHAPITRE	BUDGET 2023	¼ CREDITS
20	1 000	250
21	63 762	15 940.50
23	140 000	35 000
	204 762 €	51 190.5 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

